

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
N° 2017-DG-DS28-0001**

**Portant modification de la décision N° 2016-DG-DS28-0002  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code de la sécurité sociale ;  
Vu le code du travail ;  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;  
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;  
Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;  
Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2017-DG-DS-0005 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GELEZ, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1 .

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Nathalie LURSON, inspectrice de classe exceptionnelle et responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ et de Madame Nathalie LURSON, la délégation de signature sera exercée par Madame Elodie AUSTRUY, ingénieure du génie sanitaire et responsable du pôle santé publique et environnementale.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Nathalie LURSON et de Madame Elodie AUSTRUY, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gérald NAULET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Nathalie LURSON, de Madame Elodie AUSTRUY et de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Madame Bérengère PERON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Nathalie LURSON, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET et de Madame Bérengère PERON, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Matthieu LEFEBVRE, ingénieur d'études sanitaires.

**Article 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Nathalie LURSON, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON et de Monsieur Matthieu LEFEBVRE, la délégation de signature sera exercée par Madame Aurélie LE QUEMENT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.

**Article 8** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 18 août 2017

La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,



Anne BOUYGARD



**Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué territorial de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire**

<b>Domaines / Missions</b>	<b>Actes et décisions</b>
<b>Domaines transversaux</b>	
Instances de l'ARS	Courriers relatifs au secrétariat de la conférence de territoire Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes



Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)
<b>Offre médico-sociale</b>	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
<b>Décisions individuelles</b>	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Autorisation de remplacement d'un infirmier libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins Transports de corps, gestion des certificats de décès Composition du conseil technique des Instituts de Formation d'Aides-soignants Autorisation d'un infirmier à exercer sur un lieu secondaire
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel

	Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques
--	---

**Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1**

Département d'Eure-et-Loir	Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres Centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux Centre hospitalier à Châteaudun Centre hospitalier à Nogent le Rotrou Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval
----------------------------	---